

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothésaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

réclamation : contact@mupras.com

prise en charge : pec@mupras.com

adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

RAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0054527

gus98

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 578

Société : Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOU me hedi Aguy

Date de naissance : 1978

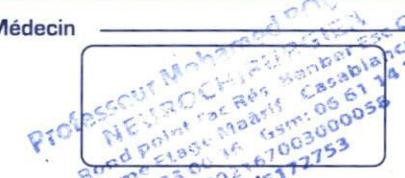
Adresse : HAN mene 1 Rue 6 n. 45 Amn yok casabla

Tél. : 0522210862

Total des frais engagés : 2400,00 + 1040,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/11/2017

Nom et prénom du malade : Sabri Hamed

Age : 40

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casabla

Le : 01/12/2017

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/11/2021	Oral	G		Professeur Mohand Jelassi NET 2021 Rond Point de la Marif Casablanca 2eme Etage Marif GSM: 06 61 14 0522 23 06 02 16700300058 ICE: 15172753

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DRH 2021 05 22 88 99	19/11/21	120000	120000
DRH 2021 05 22 88 99	20/11/21	20500	20500
DRH 2021 05 22 88 99			
DRH 2021 05 22 88 99			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'acte.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000	D 00000000	G 35533411 11433553	MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E



Ex Professeur à la faculté de Médecine
Neurochirurgien Diplômé du Val de Grâce Paris
Assistant de Chirurgie Générale
D.E.M. Dommage Corporel
D.U. Technique Micro-Chirurgicales
D.U. Electroencéphalologie Clinique
Ex Chef du Service de Neurochirurgie
Hôpital Militaire d'instruction Mohammed V - Rabat
Ex Chef du Service de Neurochirurgie
CHU Ibn Rochd - Casablanca

الأستاذ محمد بوهتمة
اخذاني في جراحة الدماغ والأعصاب

أستاذ التعليم العالي في جراحة الدماغ والأعصاب

رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)
بالمستشفى العسكري الدراسي

محمد الخامس - بالرباط

رئيس قسم جراحة الدماغ (سابقا)
بالمরصد الجامعي ابن رشد - الدار البيضاء

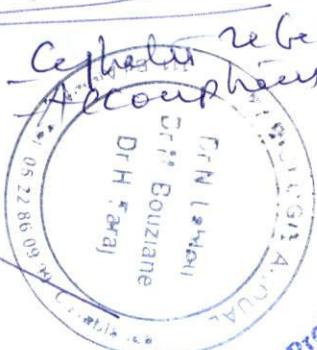
17 Nov. 2021

Sabu Palmeir

1) IRM cervicale et dorsale

Paralysie M1.6 - puis
progression au M1.17
reflex cut. plantaire dl-
Babinski ?.
CET 1415 Opér en Mai 2021

② T.D.M. Conclusions:



Dr. Mohamed ROUKETTA
N° 132 ROCHER
Bord Point 7ac Res. 1^{er} étage
22-23-0036
Phone: 00216700300058
E-mail: 15172253
Casablanca - P. 363278062
إقامة ببر الطابق 1^{er} ش

إقامة ببر الطابق الثاني شارع ساندال (ساحة الطاك المعاريف) الدار البيضاء .
Résidence Benber Escalier C, 2^{ème} étage - Bd. Stendhal Maârif - Casablanca - Patente : 36378062

M U P R A S

N° Admission : 21012898 N° Facture : 21012671 Date facturati 20/11/2021

Nom et prénom du patient : Mme SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
TDM CEREBRALE	1.00	1 040.00	1 040.00
			Sous-Total
			1 040.00 DH
arrêtée la présente facture à la somme de :			
Mille quarante dirhams	Total : 1 040.00DH		
Adhérent :			
Mle :	Part organisme : 0.00 DH		
PC N° :	Part patient : 1040.00 DH		



www.anoual.ma | E-mail : contact@anoual.ma

111, Boulevard Anoual | Casablanca | 0522 86 09 99 - 0522 86 09 89 - 0522 86 09 79 - 0522 86 29 00

06 63 57 42 60 | 06 63 57 42 60

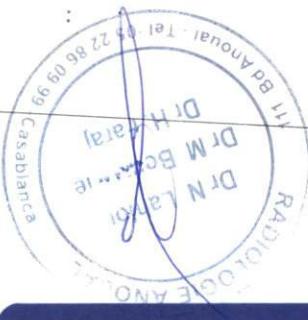
TP : 36362330 | IF : 01084158 | CNSS : 2103844 | ICE : 001614 006 0000 58 | RIB Banque Populaire : 190 780 21211 1158467 000 921

M U P R A S

N° Admission : 21012872 N° Facture : 21012654 Date facturati 19/11/2021

Nom et prénom du patient : Mme SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

PRESTATIONS	Nombre	Prix unitaire	Montant
IRM CERVICO DORSALE	1.00	2 400.00	2 400.00
		Sous-Total	2 400.00 DH
arrêtée la présente facture à la somme de :			
Deux mille quatre cents dirhams			Total : 2 400.00DH
Adhérent :			
Mle :		Part organisme :	0.00 DH
PC N° :		Part patient :	2400.00 DH



Casablanca, le 20 Novembre 2021

PR. M. BOUCETTA

MME. SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

COMPTE RENDU

TDM CEREBRALE

Technique :

Acquisition hélicoïdale sans injection de contraste, en fenêtre parenchymateuse.

Résultat :

- Absence d'anomalie de densité au sein du parenchyme cérébral sus et sous tentoriel.
- Fine calcification du noyau lenticulaire droit sans valeur pathologique.
- Aspect normal du système cisterno-ventriculaire.
- Ligne médiane en place.
- A signaler un comblement partiel des cellules ethmoïdales des deux côtés ainsi qu'un épaissement de la muqueuse en cadre des sinus maxillaires.

Conclusion :

TDM cérébrale ne montrant pas d'anomalie en dehors d'une sinusite chronique ethmoïdo-maxillaire bilatérale.

DR LAHLOU NEZHA



Casablanca, le 19 Novembre 2021

Mme. SABIR EP BOUMAHDI HALIMA

COMPTE RENDU

IRM CERVICALE:

Technique :

Examen réalisé en coupes sagittale T1, T2, sagittale STIR, axiales en T2.

Résultat :

- Respect de la lordose physiologique.
- Hauteur et alignement des corps vertébraux conservés.
- Angiome vertébral en C6 en hypersignal T1, T2.
- Cervicarthrose étagée de C3-C4 à C6-C7, montrant un hyposignal dégénératif des disques avec saillie disco-ostéophytique postéro-médiane et paramédiane réduisant l'espace sous arachnoïdien antérieur, elle est plus accentuée en C4-C5 avec une saillie disco-ostéophytique foraminale bilatérale.
- Cordon médullaire de calibre normal, sans anomalie de signal.

Conclusion :

Cervicarthrose étagée avec bombement disco-ostéophytique pleuri-étage de C3-C4 à C6-C7, plus accentué en C4-C5 sans myélopathie.

IRM DORSALE :

Technique :

Examen réalisé en coupes sagittales T1, T2.

Résultat :

- Cordon médullaire de calibre normal, sans anomalie de signal avec respect des espaces liquidiens péri-médullaires.
- Absence d'anomalie de signal des corps vertébraux.
- Foramens libres.

Conclusion :

IRM dorsale ne montrant pas d'anomalie.

DR. N. LAHLOU